

COMMUNE DE MENDE

OBJET :

**Examen et vote
des
subventions
aux
associations
2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers

Municipaux :

- en exercice : 33
- présents à la séance : 27
- représentés : 5
- absent : 1

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :

30 mars 2023

Date de l'affichage
à la porte de la
Mairie et publication
sur le site internet :
03/05/2023

Indiquer si le Conseil
a décidé de se
former en comité
secret :
Non

Étaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Monsieur Jérémie BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Madame Régine BOURGADE (Monsieur Laurent SUAU), Madame Aurélie MAILLOLS (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Adjoint, Madame Catherine THUIN (Madame Ghaliya THAMI), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur François ROBIN), Madame Fabienne HIERLE (Madame Emmanuelle SOULIER), Conseillers Municipaux.

Absent : Monsieur Bruno PORTAL, Conseiller Municipal.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur le Maire expose :

Proposition est faite **d'EXAMINER** et **d'ATTRIBUER** les subventions aux associations conformément à l'état ci-dessous.

Les différentes subventions ayant été votées indépendamment les unes des autres, le conseil municipal, sous réserve de l'exclusion des membres n'ayant pas pris part au vote (colonne 2) et aux résultats des scrutins recensés pour chaque subvention dans le tableau ci-après (colonne 4), **ADOpte** les propositions du rapporteur.

SUBVENTIONS 2023

Nom de l'association	Membres ne prenant pas part au vote	Montant Conseil		Vote Conseil
		Fonct	Except	
COMITE PERMANENT DES FETES DE LA VILLE DE MENDE	Régine BOURGADE, Vincent MARTIN, Christophe LACAS, Thierry JACQUES, Philippe TORRES, Francisco SILVANO, Michelle JACQUES	130 000,00 €		Unanimité
LA GRANGE		900,00 €		Unanimité
LES SARMENTELLES (Forum des Vins)	Patricia ROUSSON	7 000,00 €		Unanimité
VIVRE A FONTANILLES	Thierry JACQUES, Régine BOURGADE	1 500,00 €		Unanimité
CLG 48 (Cercle Lozèrien de Généalogie)		500,00 €		Unanimité
COSMA		31 760,71 €		Unanimité
COSMA - chèques vacances		6 265,00 €		Unanimité
COSMA - cinéma		1 000,00 €		Unanimité
OVA	Laurent SUAU, Régine BOURGADE, Jean François BERENGUEL, Françoise AMARGER-BRAJON, Vincent MARTIN, Aurélie MAILLOLS	25 000,00 €		20 voix pour et 6 voix contre
SAINT HUBERT	Nicolas ROUSSON	1 500,00 €		Unanimité
MENDE VILA REAL	Régine BOURGADE, Vincent MARTIN, Alain COMBES, Valérie TREMOLIERES, Sonia NUNES VAZ, Francisco SILVANO, Michelle JACQUES	2 000,00 €		Unanimité
MENDE WUNSIEDEL	Régine BOURGADE, Jean-François BERENGUEL, Vincent MARTIN, Sonia NUNES VAZ, Catherine THUIN, Philippe POUGET	6 000,00 €		Unanimité
MENDE VOLTERRA	Vincent MARTIN, Alain COMBES, Patricia ROUSSON, Thierry JACQUES, Stéphanie MAURIN, Sonia NUNES VAZ, Emmanuelle SOULIER	2 000,00 €		Unanimité
ASA Lozère			6 000 €	Unanimité
GABALITANA	Laurent SUAU, Régine BOURGADE, Vincent MARTIN, Nicolas ROUSSON		25 000 €	26 voix pour et 2 contre

SOUS TOTAL SERVICES GENERAUX		215 425,71 €	31 000,00 €	
BOURSE PRIMAIRE VOYAGES SCOLAIRES ET PROJETS PEDAGOGIQUES		10 000,00 €		Unanimité
ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS DE LOZERE (ACE)		200,00 €		Unanimité
APEL JEANNE D'ARC		500,00 €		Unanimité
APEL SAINT JOSEPH		500,00 €		Unanimité
LA CHOUETTE ECOLIERE		900,00 €		Unanimité
LA TASSE DE LAIT		500,00 €		Unanimité
LA TASSE DE LAIT FONTANILLES		500,00 €		Unanimité
MOUSTIC CLUB LAIQUE		500,00 €		Unanimité
SAINT VINCENT DE PAUL - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	Emmanuelle SOULIER	1 000,00 €		Unanimité
OC-BI LOZERE 48		100,00 €		Unanimité
Association des Etudiants Mendois (AEM)			400,00 €	Unanimité
MDL - MAISON DES LYCEENS FOYER SOCIO EDUCATIF PEYTAVIN			500,00 €	Unanimité
SOUS TOTAL ENSEIGNEMENT FORMATION		14 700 €	900,00 €	
ACA. INTERNAT. DE MUSIQUE ET DANSE LOZERE		900,00 €		Unanimité
ACRODANSE		1 650,00 €		Unanimité
CHŒUR DE LOZERE		3 700,00 €		Unanimité
CHORALE DES HUSSARDS DE LA REPUBLIQUE		500,00 €		Unanimité
CHORALE SAINTE-CECILE		500,00 €		Unanimité
COMPAGNIE UN, DEUX, TROIS...SOLEILS!		1 200,00 €		Unanimité
COUNTRY PASSION 48		600,00 €		Unanimité
ECOLE DE DANSE		4 500,00 €		Unanimité
GEVAUDAN PATCHWORK		550,00 €		Unanimité
GUITARE EN GEVAUDAN		500,00 €		Unanimité
HARMONIE DE MENDE		3 500,00 €		Unanimité
MEND'ARTS		1 000,00 €		Unanimité

POLE CLUB		600,00 €		Unanimité
ROCK FORT		1 000,00 €		Unanimité
TOUT EN VRAC		350,00 €		Unanimité
YAKADANSE		800,00 €		Unanimité
ADOC		1 200,00 €		Unanimité
AMIS DE LA MEDIATHEQUE	Jean-François BERENGUEL, Régine BOURGADE	1 500,00 €		Unanimité
APG - AMICALE PHILATELIQUE DU GEVAUDAN		400,00 €		Unanimité
CER Benjamin Bardy	Emmanuelle SOULIER	5 500,00 €		Unanimité
CINE CLUB		1 300,00 €		Unanimité
CONTELICOT LOZERE		500,00 €		Unanimité
DERRIERE LE TABLEAU		500,00 €		Unanimité
JEUX DEMANDENT A JOUER		300,00 €		Unanimité
L'OURS DE GRANIT		1 000,00 €		Unanimité
LABO'ART		25 000,00 €		Unanimité
LES AMIS DE L'ORGUE ET DE LA CATHEDRALE DE MENDE	Régine BOURGADE	550,00 €		Unanimité
LES AMIS DU PAÏS ET L'ESCOLO GABALO		1 350,00 €		Unanimité
LES PETITES CRAPULES		4 000,00 €		Unanimité
PHOTO CLUB MENDOIS		2 500,00 €		Unanimité
RADIO 48 FM	Valérie TREMOLIERES, Nicolas TROTTOIN	350,00 €		Unanimité
SOC. DES LETTRES SCIENCES ET ARTS DE LOZERE		5 000,00 €		Unanimité
VA COMME J'TE POUSSE		2 000,00 €		Unanimité
AMICALE DES POLICIERS MUNICIPAUX		200,00 €		Unanimité
AUMONERIE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC - AEP (La Source)		1200,00 €		Unanimité
BRIDGE CLUB MENDOIS		900,00 €		Unanimité
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE		900,00 €		Unanimité
F.O.L. LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Valérie TREMOLIERES, Nicolas TROTTOIN	3 000,00 €		Unanimité

SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE		500,00 €		Unanimité
MENDE FESTIVAL PHOTO			4 500 €	Unanimité
CER Benjamin Bardy	Emmanuelle SOULIER		1 000 €	Unanimité
LOZART			800 €	Unanimité
ORPHEOPOLIS			500 €	Unanimité
SOUS TOTAL CULTURE VIE SOCIALE JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS		81 500 €	6 800 €	
FRANCE ALZHEIMER		1 000,00 €		Unanimité
L'UN POUR L'AUTRE		8 000,00 €		Unanimité
LA MAIN TENDU 48		500,00 €		Unanimité
LES JEUNES POUSSENT		2 800,00 €		Unanimité
ONAC		500,00 €		Unanimité
FNACA			1 000 €	Unanimité
SOUS TOTAL SANTE ET ACTION SOCIALE		12 800 €	1 000 €	
ARTISANS LAUZIERS COUVREURS		1 000 €	1 500 €	Unanimité
SOUS TOTAL ACTION ECONOMIQUE		1 000 €	1 500 €	
TOTAL GENERAL BUDGET PRINCIPAL		325 425,71 €	41 200,00 €	
AGENCE LOZERIENNE DE LA MOBILITE		2 000 €		Unanimité
TOTAL GENERAL BUDGET TRANSPORT		2 000 €		

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr